



Prospectus INVESCO Funds Series Annexe B

1^{er} février 2010

Invesco US Equity Fund
Invesco Asian Equity Fund
Invesco Continental European Equity Fund
Invesco Global Select Equity Fund¹
Invesco Japanese Equity Core Fund
Invesco UK Equity Fund
Invesco Global Real Estate Securities Fund

Ce document est une annexe du Prospectus des Invesco Funds Series en date du 1^{er} février 2010 et doit être consulté conjointement avec le Prospectus et ses Annexes A et C. Si vous ne possédez pas d'exemplaire du Prospectus, veuillez contacter votre bureau local d'Invesco pour que nous vous le fassions parvenir le Prospectus dans les meilleurs délais.

¹ ***Ce Compartiment n'est pas agréé par la SFC et n'est donc pas autorisé pour la vente au public à Hong Kong.***

Invesco US Equity Fund

Objectif et politique d'investissement

Ce Fonds a pour objectif de faire croître le capital au moyen de placements en Amérique du Nord. Il investira principalement dans des actions de sociétés constituées en vertu des lois des États-Unis et, dans une moindre mesure, au Canada, mais peut toutefois comprendre des actions de sociétés constituées ailleurs et qui ont des revenus dérivés des États-Unis ou qui ont des intérêts importants aux États-Unis, comme le Gestionnaire le jugera approprié. Le Fonds investira dans des titres cotés ou négociés sur les Marchés reconnus.

Agrément pour la vente au public

Compartiment d'OPCVM agréé par l'Autorité financière le 12 avril 2001. Agrément pour la vente au public en Allemagne, en Autriche, à Chypre, en Espagne, en France, à Guernesey, à Hong Kong, en Irlande, en Italie, à Jersey, au Luxembourg, à Macao, au Royaume-Uni et à Taiwan.

Un agrément a été obtenu à Singapour (pour des investisseurs très fortunés uniquement).

Conseiller en placement

Invesco Advisers, Inc.
1166 Avenue of the Americas
New York
NY 10036
États-Unis

Invesco Asian Equity Fund

Objectif et politique d'investissement

Ce Fonds a pour objectif la croissance du capital à long terme en investissant dans des valeurs mobilières des entreprises asiatiques. Il investira principalement dans des actions de sociétés cotées sur les petits marchés d'Asie. Au moins 70 % du total des actifs du Fonds (après déduction des actifs liquides auxiliaires) seront investis dans des titres de participation émis par (i) des sociétés dont le siège social se situe dans un pays d'Asie, (ii) des sociétés établies en dehors d'Asie exerçant leurs activités commerciales principalement en Asie ou (iii) des sociétés holding, dont les intérêts sont principalement investis dans des filiales dont le siège social se trouve dans des pays d'Asie. Jusqu'à 30 % du total des actifs du Fonds (après déduction des actifs liquides auxiliaires) peuvent être investis dans des titres d'emprunt émis par les sociétés précisées plus haut ou dans des titres de participation ou d'emprunt émis par des entreprises établies dans un quelconque pays exerçant des activités commerciales en Asie qui ne répondent pas aux critères précédemment mentionnés. Le Fonds investira dans des titres cotés ou négociés sur les Marchés reconnus. Aux fins de la politique d'investissement, les références à « Asie » ou « asiatique » excluent le Japon, l'Australie et la Nouvelle Zélande.

Considérations particulières liées au placement

Le volume des transactions sur certains marchés sur lesquels les Fonds sont susceptibles d'investir peut être beaucoup moins important que sur les grands marchés boursiers ; en conséquence, l'accumulation et la vente de participations dans certains placements peuvent demander beaucoup de temps et risquent de devoir être effectuées à des prix peu favorables. Il est également possible d'être confronté à moins de liquidité et à une plus grande volatilité des cours que sur les grands marchés, compte tenu d'une forte concentration de la capitalisation du marché et des volumes de transaction dans un petit

nombre de sociétés. Un grand nombre de marchés émergents connaissent une période de croissance rapide et sont moins réglementés que beaucoup des principaux marchés boursiers mondiaux. De plus, les informations accessibles au public relatives aux sociétés cotées sur ces marchés boursiers peuvent être moins nombreuses que ce qui est publié régulièrement par ou sur les sociétés cotées sur d'autres marchés. Par ailleurs, les pratiques de marché relatives au règlement des transactions de valeurs mobilières et à la garde des actifs dans les pays émergents peuvent créer des risques supplémentaires pour les Fonds.

Étant donné que ce Fonds est susceptible d'investir dans des marchés sur lesquels les systèmes de conservation et/ou de règlement ne sont pas entièrement développés, les actifs du Fonds qui sont négociés sur ces marchés et qui ont été confiés à des dépositaires secondaires dans les circonstances nécessitant d'avoir recours à ces dépositaires secondaires, peuvent être exposés à un risque dans des circonstances où la responsabilité du Fiduciaire n'est pas engagée. En pareilles circonstances, le Fiduciaire a l'obligation de faire preuve de prudence et de diligence dans son choix d'un dépositaire secondaire, pour s'assurer que ce dernier a le savoir-faire, les compétences et la réputation nécessaires et les conserve pour assumer les responsabilités en question. En pareilles circonstances, le Fiduciaire devra assurer la supervision nécessaire et effectuer les investigations adéquates de temps à autre pour confirmer que l'intermédiaire peut assumer correctement ses obligations.

Agrément pour la vente au public

Compartiment d'OPCVM agréé par l'Autorité financière le 12 avril 2001. Agrément pour la vente au public en Allemagne, en Autriche, en Belgique, à Chypre, en Espagne, en Finlande, en France, en Grèce, à Guernesey, à Hong Kong, en Irlande, en Italie, à Jersey, au Luxembourg, à Macao, à Malte, aux Pays-Bas, au Royaume-Uni et en Suisse.

Un agrément a été obtenu à Singapour (pour des investisseurs très fortunés uniquement).

Un agrément a été obtenu au Chili (pour des investissements réalisés par des fonds de pension chiliens uniquement).

Conseiller en placement

Invesco Asset Management Limited
Siège social
30 Finsbury Square
Londres EC2A 1AG
Royaume-Uni

Invesco Continental European Equity Fund

Objectif et politique d'investissement

Ce Fonds a pour objectif la croissance du capital en investissant dans des valeurs mobilières des entreprises d'Europe continentale. Au moins 70 % du total des actifs du Fonds (après déduction des actifs liquides auxiliaires) seront investis dans des titres de participation émis par (i) des sociétés dont le siège social se situe dans un pays d'Europe continentale, (ii) des sociétés établies en dehors d'Europe continentale exerçant leurs activités commerciales principalement en Europe continentale ou (iii) des sociétés holding, dont les intérêts sont principalement investis dans des filiales dont le siège social se trouve dans des pays

d'Europe continentale. Jusqu'à 30 % du total des actifs du Fonds (après déduction des actifs liquides auxiliaires) peuvent être investis dans des titres d'emprunt (y compris des obligations convertibles) émis par les sociétés précisées plus haut ou dans des titres de participation ou d'emprunt émis par des entreprises exerçant des activités commerciales en Europe continentale qui ne répondent pas aux critères précédemment mentionnés. Le Fonds investira dans des titres cotés ou négociés sur les Marchés reconnus.

Considérations particulières liées au placement

Le volume des transactions sur certains marchés sur lesquels les Fonds sont susceptibles d'investir peut être beaucoup moins important que sur les grands marchés boursiers ; en conséquence, l'accumulation et la vente de participations dans certains placements peuvent demander beaucoup de temps et risquent de devoir être effectuées à des prix peu favorables. Il est également possible d'être confronté à moins de liquidité et à une plus grande volatilité des cours que sur les grands marchés, compte tenu d'une forte concentration de la capitalisation du marché et des volumes de transaction dans un petit nombre de sociétés. Un grand nombre de marchés émergents connaissent une période de croissance rapide et sont moins réglementés que beaucoup des principaux marchés boursiers mondiaux. De plus, les informations accessibles au public relatives aux sociétés cotées sur ces marchés boursiers peuvent être moins nombreuses que ce qui est publié régulièrement par ou sur les sociétés cotées sur d'autres marchés. Par ailleurs, les pratiques de marché relatives au règlement des transactions de valeurs mobilières et à la garde des actifs dans les pays émergents peuvent créer des risques supplémentaires pour les Fonds.

Etant donné que ce Fonds est susceptible d'investir dans des marchés sur lesquels les systèmes de conservation et/ou de règlement ne sont pas entièrement développés, les actifs du Fonds qui sont négociés sur ces marchés et qui ont été confiés à des dépositaires secondaires dans les circonstances nécessitant d'avoir recours à ces dépositaires secondaires, peuvent être exposés à un risque dans des circonstances où la responsabilité du Fiduciaire n'est pas engagée. En pareilles circonstances, le Fiduciaire a l'obligation de faire preuve de prudence et de diligence dans son choix d'un dépositaire secondaire, pour s'assurer que ce dernier a le savoir-faire, les compétences et la réputation nécessaires et les conserve pour assumer les responsabilités en question. En pareilles circonstances, le Fiduciaire devra assurer la supervision nécessaire et effectuer les investigations adéquates de temps à autre pour confirmer que l'intermédiaire peut assumer correctement ses obligations.

Agrément pour la vente au public

Compartiment d'OPCVM agréé par l'Autorité financière le 12 avril 2001. Agrément pour la vente au public en Allemagne, en Autriche, en Belgique, à Chypre, en Espagne, en France, à Guernesey, à Hong Kong, en Irlande, en Italie, à Jersey, au Luxembourg, à Macao, aux Pays-Bas, au Royaume-Uni, en Suisse et à Taiwan.

Un agrément a été obtenu à Singapour (pour des investisseurs très fortunés uniquement).

Conseiller en placement

Invesco Asset Management Limited
Siège social
30 Finsbury Square

Londres EC2A 1AG
Royaume-Uni

Invesco Global Select Equity Fund****

Objectif et politique d'investissement

Ce Fonds a pour objectif la croissance du capital en investissant dans des valeurs mobilières internationales. Il investit principalement dans des actions de sociétés cotées sur les marchés boursiers partout dans le monde, mais peut toutefois comprendre d'autres investissements que le Gérant aura jugé appropriés.

Considérations particulières liées au placement

Le volume des transactions sur certains marchés sur lesquels les Fonds sont susceptibles d'investir peut être beaucoup moins important que sur les grands marchés boursiers ; en conséquence, l'accumulation et la vente de participations dans certains placements peuvent demander beaucoup de temps et risquent de devoir être effectuées à des prix peu favorables.

Il est également possible d'être confronté à moins de liquidité et à une plus grande volatilité des cours que sur les grands marchés, compte tenu d'une forte concentration de la capitalisation du marché et des volumes de transaction dans un petit nombre de sociétés. Un grand nombre de marchés émergents connaissent une période de croissance rapide et sont moins réglementés que beaucoup des principaux marchés boursiers mondiaux. De plus, les informations accessibles au public relatives aux sociétés cotées sur ces marchés boursiers peuvent être moins nombreuses que ce qui est publié régulièrement par ou sur les sociétés cotées sur d'autres marchés. Par ailleurs, les pratiques de marché relatives au règlement des transactions de valeurs mobilières et à la garde des actifs dans les pays émergents peuvent créer des risques supplémentaires pour les Fonds.

Etant donné que ce Fonds est susceptible d'investir dans des marchés sur lesquels les systèmes de conservation et/ou de règlement ne sont pas entièrement développés, les actifs du Fonds qui sont négociés sur ces marchés et qui ont été confiés à des dépositaires secondaires dans les circonstances nécessitant d'avoir recours à ces dépositaires secondaires, peuvent être exposés à un risque dans des circonstances où la responsabilité du Fiduciaire n'est pas engagée. En pareilles circonstances, le Fiduciaire a l'obligation de faire preuve de prudence et de diligence dans son choix d'un dépositaire secondaire, pour s'assurer que ce dernier a le savoir-faire, les compétences et la réputation nécessaires et les conserve pour assumer les responsabilités en question. En pareilles circonstances, le Fiduciaire devra assurer la supervision nécessaire et effectuer les investigations adéquates de temps à autre pour confirmer que l'intermédiaire peut assumer correctement ses obligations.

Agrément pour la vente au public

Compartiment d'OPCVM agréé par l'Autorité financière le 12 avril 2001. Agrément pour la vente au public en Allemagne, en Autriche, à Chypre, en Espagne, à Guernesey, en France, en Irlande, en Italie, à Jersey, au Luxembourg et au Royaume-Uni.

Un agrément a été obtenu à Singapour (pour des investisseurs très fortunés uniquement).

**** Ce Compartiment n'est pas agréé par la SFC et n'est donc pas autorisé pour la vente au public à Hong Kong.

Conseiller en placement

Invesco Trimpark Ltd.
5140 Yonge Street
Suite 900
Toronto
Ontario M2N 6X7
Canada

Invesco Japanese Equity Core Fund

Objectif et politique d'investissement

Ce Fonds a pour objectif de faire croître le capital au moyen de placements au Japon. Il investira principalement dans des actions de sociétés constituées en vertu du droit du Japon ; cela peut toutefois comprendre des actions de sociétés constituées ailleurs qui ont des revenus dérivés du Japon ou qui ont des intérêts importants au Japon, comme le Gérant le jugera approprié. Le Fonds investira dans des titres cotés ou négociés sur les Marchés reconnus.

Agrément pour la vente au public

Compartiment d'OPCVM agréé par l'Autorité financière le 12 avril 2001. Agrément pour la vente au public en Allemagne, en Autriche, à Chypre, en Espagne, en France, à Guernesey, à Hong Kong, en Irlande, en Italie, à Jersey, au Luxembourg, à Macao, au Royaume-Uni et à Taiwan.

Un agrément a été obtenu à Singapour (pour des investisseurs très fortunés uniquement).

Des demandes d'enregistrement pour permettre la vente au public en Finlande et en Suède sont actuellement en cours.

Conseiller en placement

invesco Asset Management Limited
Siège social
30 Finsbury Square
Londres EC2A 1AG
Royaume-Uni

Invesco UK Equity Fund

Objectif et politique d'investissement

Ce Fonds a pour objectif la croissance du capital en investissant dans des valeurs mobilières des entreprises britanniques. Au moins 70 % du total des actifs du Fonds (hors actifs liquides auxiliaires) seront investis dans des actions émises par (i) des sociétés dont le siège social se situe au Royaume-Uni, (ii) des sociétés et d'autres entités situées ailleurs qu'au Royaume-Uni mais exerçant leurs activités commerciales essentiellement au Royaume-Uni ou (iii) des sociétés holding détenant des participations principalement dans des filiales dont le siège social se trouve au Royaume-Uni. Jusqu'à 30 % du total des actifs du Fonds (hors actifs liquides auxiliaires) peuvent être investis dans des actions ou des titres d'emprunt émis par des sociétés exerçant des activités au Royaume-Uni qui ne répondent pas aux critères précités. Le Fonds investira dans des titres cotés ou négociés sur les Marchés reconnus.

Agrément pour la vente au public

Compartiment d'OPCVM agréé par l'Autorité financière le 12 avril 2001. Agrément pour la vente au public en Allemagne, en Autriche, en Belgique, à Chypre, en Espagne, en France, à Guernesey, à Hong Kong, en Irlande, en Italie, à Jersey, au Luxembourg, à Macao, aux Pays-Bas, au Royaume-Uni, en Suisse et à Taiwan.

Un agrément a été obtenu à Singapour (pour des investisseurs très fortunés uniquement).

Conseiller en placement

Invesco Asset Management Limited
Siège social
30 Finsbury Square
Londres EC2A 1AG
Royaume-Uni

Invesco Global Real Estate Securities Fund

Objectif et politique d'investissement

Le Fonds a pour objectif de faire croître le capital à long terme et de proposer aux investisseurs des revenus courants d'un montant cohérent avec l'objectif à long terme du Fonds au moyen de placements dans un portefeuille diversifié d'actions et de titres d'emprunt mondiaux émis par des sociétés et d'autres entités qui tirent leurs revenus d'activités liées à l'immobilier. Le Fonds investira à l'échelle mondiale et, principalement, en Amérique du Nord, en Europe et en Asie. Il investira au moins 70 % du total de ses actifs (hors actifs liquides auxiliaires) sous forme :

(a) d'actions, y compris les actions ordinaires et privilégiées émises par des entités du secteur de l'immobilier qui sont cotées et négociées sur des Marchés reconnus et des actions émises par les fonds de placement immobiliers américains (« REIT ») cotées et négociées sur les Marchés reconnus. Aux fins de ce paragraphe, les « entités du secteur de l'immobilier » sont des sociétés qui tirent une part prédominante de leurs revenus d'activités liées à l'immobilier. Les REIT dans lesquels le Fonds investira sont des sociétés cotées ou des fiducies qui investissent dans l'immobilier, et essentiellement dans l'immobilier commercial aux États-Unis.

(b) de titres d'emprunt à revenu fixe et/ou variable émis par des sociétés et d'autres entités qui sont cotés ou négociés sur les Marchés reconnus et notés BBB ou plus par Moody's Investor Services, Standard & Poor's ou une autre agence de notation reconnue et qui ont une exposition sous-jacente aux crédits hypothécaires ou instruments comparables ou qui sont garantis par des crédits hypothécaires ou instruments comparables ;

(c) de fonds indicels (EFT) qui sont domiciliés aux États-Unis et immatriculés conformément au U.S. Investment Company Act de 1940 ou qui sont agréés comme organismes de placement collectif en valeurs mobilières conformément à la Directive du Conseil du 20 décembre 1985 (85/611/CEE) portant coordination des dispositions législatives, réglementaires et administratives concernant certains organismes de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM), modifiée par la Directive du Conseil du 22 mars 1988 (88/220/CEE), la Directive n°(95/26/CE) du Conseil et du Parlement européen du 29 juin 1995 et la Directive n°2001/108/CE du Conseil et du Parlement européen du 21 janvier 2002 et qui investissent dans les titres décrits dans le sous-paragraphe (a) plus haut.

Le Fonds peut aussi investir jusqu'à 30 % du total de ses actifs (hors actifs liquides auxiliaires) dans :

(a) des titres d'emprunt ou des actions qui ne répondent pas aux critères des sous-paragraphe (a) et (b) plus haut, mais qui sont émis par des sociétés et autres entités ayant une exposition substantielle au marché de l'immobilier et cotés ou négociés sur des Marchés reconnus ;

(b) des titres d'État cotés ou négociés sur les Marchés reconnus et notés AAA ou plus par Moody's Investor Services, Standard & Poor's ou une autre agence de notation reconnue ;

(c) des titres à haut rendement cotés ou négociés sur les Marchés reconnus, autrement dit des titres d'emprunt qui n'appartiennent pas à la catégorie investissement et qui généralement comprennent des titres d'emprunt connus sous le terme d'« obligations à haut risque ». Le Fonds n'investira cependant pas plus de 10 % du total de ses actifs dans de tels titres d'emprunt.

Le Fonds peut aussi détenir à tout moment jusqu'à 20 % du total de ses actifs nets sous forme d'actifs liquides.

Informations complémentaires

Les investisseurs sont informés que, dans la mesure où le Fonds investit directement dans les REIT, toute politique en matière de dividende ou tout paiement de dividende n'est pas forcément représentatif de la politique en matière de dividende ou du paiement de dividende du REIT sous-jacent. Les investisseurs à Hong Kong noteront que le REIT sous-jacent correspondant n'est pas nécessairement agréé par la SFC à Hong Kong.

Le Fonds n'investit pas directement dans l'immobilier. Il est agréé en vertu du Code de la SFC relatif aux fonds communs de placement mais non en vertu du Code de la SFC relatif aux sociétés de placement immobilier. L'agrément de la SFC n'implique ni accord ni recommandation officiels.

Considérations particulières liées au placement

La possibilité de négocier des REIT sur le marché secondaire peut être plus limitée que pour d'autres valeurs. La liquidité des REIT sur les principales bourses américaines est en moyenne inférieure à celle d'une valeur standard entrant dans la composition de l'indice S&P 500.

Agrément pour la vente au public

Compartiment d'OPCVM agréé par l'Autorité financière le 11 août 2005. Agrément pour la vente au public en Autriche, en Allemagne, en Belgique, à Chypre, en Espagne, en Finlande, en France, en Grèce, à Hong Kong, à Guernesey, en Irlande, en Italie, à Jersey, au Luxembourg, à Macao, aux Pays-Bas, au Royaume-Uni, en Suisse et à Taiwan.

Un agrément a été obtenu à Singapour (pour des investisseurs très fortunés uniquement).

Des demandes d'enregistrement pour permettre la vente au public en Finlande et en Suède sont actuellement en cours.

Conseiller en placement

Invesco Advisers Inc.
1166 Avenue of the Americas
New York
NY 10036
Etats-Unis

Généralités

Les informations sur les risques associés à l'investissement dans les Fonds sont précisées dans la rubrique Mises en garde contre les risques du Prospectus. Les informations sur les frais et dépenses sont données dans le Prospectus et l'Annexe A